

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

*Régime de retraite à cotisation déterminée &  
Fonds AQTIS équilibré*

*L'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes  
de l'image et du son (AQTIS)*

13 juin 2022

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE & FONDS AQTIS ÉQUILIBRÉ

---

### INTRODUCTION

Depuis 2018 l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS) est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) afin que les actifs du Fonds AQTIS équilibré (le « Fonds ») et du Régime de retraite à cotisation déterminée (le « Régime CD ») soient investis en considérant les aspects Environnementaux, Sociaux et de bonnes Gouvernance (ESG). À ce titre, nous reconnaissons que l'application des six Principes suivants est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs aux objectifs de la société :

- Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement;
- Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires;
- Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG;
- Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs;
- Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes;
- Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Dans le cadre de cette initiative, le Comité de retraite (le « Comité ») a décidé de se doter d'une politique d'investissement responsable qui reflète les valeurs de ses membres dans le but de définir des pratiques claires et responsables conformément à une vision moderne de l'obligation fiduciaire. Le Comité croit qu'il doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et qu'il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt supérieur des participants ou bénéficiaires. Il croit aussi que l'investissement responsable fait partie intégrante de leur obligation fiduciaire.

L'objectif de cette politique d'investissement responsable est de préciser des lignes de conduite et des pratiques à respecter ainsi que de permettre d'encadrer les décisions du Comité pour toutes décisions liées aux investissements du Fonds et du Régime CD.

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE & FONDS AQTIS ÉQUILIBRÉ

---

### INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

L'ensemble des actifs du Fonds AQTIS équilibré et du Régime CD sont gérés par des gestionnaires externes par l'entremise d'une plateforme d'assureur. Dans le cadre de notre préoccupation à ce que les actifs du Fonds AQTIS équilibré et du Régime CD soient investis de manière responsable, nous vérifions dans quelle mesure nos gestionnaires de fonds prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la construction de portefeuilles et dans la sélection de titres.

Notre approche envers l'investissement responsable consiste à sélectionner des gestionnaires qui sont signataires des PRI et qui peuvent intégrer adéquatement les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Cette approche est entreprise pour chaque catégorie d'actifs dans lesquelles le Fonds AQTIS équilibré et le Régime CD sont investis. Depuis 2020, l'ensemble de nos actifs (à l'exception d'un seul gestionnaire) est géré par des gestionnaires de fonds qui sont signataires des PRI.

### SÉLECTION DE GESTIONNAIRES

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont incorporés dans notre processus de recherche et de sélection de gestionnaires pour l'ensemble des classes d'actifs. L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement est un critère essentiel pour qu'un nouveau mandat soit accordé à un gestionnaire de fonds.

Dans notre processus de sélection de gestionnaires, nous demandons à nos gestionnaires d'être signataire des PRI. De plus, les critères ESG sont intégrés dans nos questionnaires de recherches de gestionnaires qui sont préparés par nos conseillers en gestion d'actifs. Les sujets considérés incluent l'intégration des facteurs ESG dans le processus de sélection de titres, la cote assignée par les PRI sur le rapport de transparence, l'empreinte carbone et la mesure ESG du portefeuille. **Les politiques des gestionnaires en matière d'investissement responsable, de vote par procuration et d'engagement actionnarial sont aussi évaluées, afin de s'assurer qu'elles reflètent les principaux aspects de notre politique d'investissement responsable.**

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La méthode d'investissement responsable que nous préconisons pour la gestion de nos mandats est l'intégration des facteurs ESG. Nos gestionnaires de fonds peuvent aussi utiliser d'autres approches, telles que les filtres négatifs et positifs et l'investissement thématique (impact). De plus, les facteurs ESG sont pris en compte pour chaque classe d'actifs lors de la construction du portefeuille cible. Par exemple, l'allocation d'obligations a été investie dans un mandat d'obligations vertes.

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE & FONDS AQTIS ÉQUILIBRÉ

---

### EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Nous reconnaissons l'importance pour les investisseurs d'exercer leurs droits de vote et aussi de faire des engagements avec les compagnies dans lesquelles ils sont investis afin d'influencer les pratiques ESG de ces entreprises. Les actifs du Fonds AQTIS équilibré et du Régime CD étant investis par l'entremise de fonds communs offerts sur une plateforme d'assureurs, ceci limite la possibilité d'exercer nos droits de vote et aussi de dialoguer avec les entreprises. C'est pour cette raison que nous demandons à nos gestionnaires de fonds d'exercer leurs droits de vote, et d'initier des dialogues avec les entreprises dans lesquelles ils sont investis, en considérant les principes d'investissement responsable et aussi les objectifs d'intégration des facteurs ESG. **Les politiques d'exercice des votes par procuration de nos gestionnaires seront analysées**, et si nécessaire, les gestionnaires seront encouragés à adopter des pratiques en ligne avec les principes d'investissement responsable.

### RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous reconnaissons l'importance de considérer les risques liés aux changements climatiques et les opportunités potentielles d'une transition vers une économie sobre en carbone lors de la sélection d'investissements. Afin de mieux identifier et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques, **nous avons pris la décision de demander à chacun de nos gestionnaires de nous fournir l'information sur l'intensité carbone de leur portefeuille dans le but de pouvoir effectuer une comparaison avec l'intensité carbone du marché (indices) et aussi de pouvoir vérifier périodiquement la réduction de l'intensité carbone des portefeuilles.**

### SUIVI DES MANDATS

**Nous nous engageons à effectuer un suivi périodique des pratiques d'investissement responsable pour chacun de nos mandats de gestion.**

Nous vérifions que les gestionnaires de fonds externes sont toujours signataires des PRI, qu'ils intègrent les facteurs ESG dans leur processus de sélection, qu'ils calculent le score ESG du fonds et qu'ils calculent l'intensité carbone de leur stratégie en relation avec l'indice de référence. Nous demandons aussi à nos gestionnaires qu'ils nous fournissent leur rapport de transparence publié par les PRI et qu'ils rendent compte de leurs pratiques de vote par procuration et de leurs activités d'engagement actionnarial sur une base périodique.

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE & FONDS AQTIS ÉQUILIBRÉ

---

### **REDDITION DE COMPTES**

En tant que signataire des PRI, nous sommes tenus de rendre compte chaque année auprès des PRI de nos actions en matière d'investissement responsable. Un rapport est donc produit annuellement auprès des PRI détaillant nos pratiques et nos processus en lien avec l'investissement responsable.

### **RÉVISION DE LA POLITIQUE**

La présente politique d'investissement responsable sera révisée au besoin.

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE & FONDS AQTIS ÉQUILIBRÉ

Échéancier pour politique d'Investissement responsable		
Éléments	Échéancier	Responsabilité
1) Reddition de compte auprès des PRI	Annuellement en avril <sup>(1)</sup>	PBI/Comité
2) Sélection de gestionnaires <ul style="list-style-type: none"><li>Processus déjà pris en considération</li></ul>	Processus continu	PBI/Comité
3) Rapport de suivi des mandats de gestionnaires <ul style="list-style-type: none"><li>Obtenir périodiquement les informations des gestionnaires : notation PRI, score ESG, intensité carbone</li></ul>	Fin année 2022	PBI/Comité
4) Suivi de l'exercice des droits de vote et de l'engagement actionnarial <ul style="list-style-type: none"><li>Cibler annuellement un gestionnaire, en débutant par Fiera Capital, et analyser les rapports de vote par procuration et d'engagements.</li></ul>	Mars 2023	PBI

Note 1 : Exceptionnellement, il n'y a pas eu de rapport soumis auprès des PRI en 2022.